



Voiture de fonction / commerciale dangereuse!

Par **Ceriizz30**, le **17/12/2010** à **12:15**

Bonjour, rnrnJ'ai signé un contrat pro en octobre pour une durée de deux ans en tant que commerciale, mon patron m'avais promis un ordinateur, un bureau, une voiture de fonction "en super état" selon ses dires. rnrnAu final je me retrouve sans bureau, sans ordinateur, sans rien (ndlr : c'est une petite entreprise familiale de 6 personnes mais il y a un bon chiffre d'affaire). Je ne peux donc pas exercer mon poste et me retrouve à la place dans les ateliers! rnrnLe pire de tout, c'est la voiture de fonction ... Je viens tout juste d'obtenir mon permis donc je ne maîtrise pas totalement ma conduite il me faut donc une voiture qui fonctionne bien, hors, voilà tout ce qui ne va pas : rnrn* les warning ne fonctionnent plus (donc pas d'arrêt d'urgence, si de double file possible). rnrn* l'accélérateur déconne donc la voiture n'accélère pas, puis, accélère d'un coup, donc quand on est à un stop le TEMPS que la voiture avance une autre peut déboucher (l'autre fois j'ai failli me faire percuter par un camion à cause de ça)... rnrn* Le siège est cassé, ne se règle plus donc je suis serrée pour conduire, pas libre de mes mouvements. rnrn* La boîte de vitesse est super dur, le volant j'en parle même pas. rnrn* Les essuies glace sont morts et il n'y a pas de produit lave-glace et la vitre est très sale. rnrn* 3 portes sur 4 sont cassées donc si un jour j'ai un accident les pompiers pourront difficilement intervenir. rnrn* Il n'y a pas d'ampoule de rechange hors il est interdit de rouler sans. rnrn* Le compteur ne fonctionne pas (je viens d'avoir mon permis je suis incapable de savoir à combien je roule) rnrnJ'ai parlé à mon patron de tout ça il refuse de faire des réparations, me dit de faire avec! J'ai refusé de conduire la voiture pour ma sécurité il m'a dit en gros si tu la conduits pas je te vire. rnrnMaintenant, voici les questions que je me pose : rnrnSi je me fais arrêter par la police qui va payer les amendes ? qui aura les points ? si je fais un excès de vitesse (car pas de compteur) ? rnrnQue feriez-vous à ma place ? quel droits j'ai ? rnrnMerci à tous de m'avoir lu, rnrnBonne journée, Bérénice rnrnP.s: voiture a eu son contrôle technique OK il y a un an.

Par **P.M.**, le **17/12/2010** à **18:46**

Bonjour,rnA condition que ce ne soit pas considéré ensuite comme abusif, vous pourriez faire valoir un [droit de retrait](#)